NOTE D'INFORMATION

WG EQUITY FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21099 en date du 11/05/2021.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG EQUITY FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041774**
- Date et référence de l'agrément : **03/03/2021, GP21039**
- Date de création : **28/08/2018**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21 000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Adjoint**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	M. Mohamed Adil HAITAMI	05 22 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Mme Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

4/6

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% Moroccan All Shares Index Rentabilité Brut publié par la bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP WG EQUITY FUND est d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence et ce, en y sélectionnant, les meilleures opportunités d'investissement sur le marché boursier Marocain. La création de la valeur se fera par l'utilisation de toutes les marges de manœuvres offertes par la réglementation et aussi par une diversification sur d'autres marchés (marché obligataire, monétaire et international), ou sur d'autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, en certificats d'investissements et en droits d'attributions ou de souscriptions cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Fonds pourrait également investir une partie de ses actifs en Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM), en titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) et en titres de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.

L'univers d'investissement du FCP inclut les instruments financiers ci-après :

- **Actions cotées à la bourse de Casablanca ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'état ;**
- **Obligations ;**
- **Dépôt à terme ;**
- **Certificats de sukuk ;**
- **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;**
- **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ;**
- **Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
- **Certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription ;**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

• **Placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions. Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.

- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels - Société Centrale de Réassurance (SCR)**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **02/11/2018**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence hebdomadaire et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion ;

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Distribution entière. Les sommes distribuables sont entièrement distribuées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de Gestion du FCP.**

 Comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

 Le porteur de parts du fonds sera informé par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

 Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWAFA BANK / Adresse : 2, Bd Moulay Youssef - Casablanca / N° Téléphone : 0522 29 88 88.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,01%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Les frais de gestion revenant à la SDG sont composés d'une rémunération fixe, et d'une rémunération variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *